

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 28 JANVIER 2015

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mmes Carole CATTANEO, Nathalie HENRIOD, Dominique HOWALD, Catherine
POUPAERT, Christine RAMBACH
MM. Jonathan CHRISTIN, Jean-Pierre GÖTZ, Giorgio INCOGNITO, Livio LANZA,
José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Barthélémy ROCH, maire
MM. Michel APOTHELOZ, Dominique NOVELLE, adjoints

Absents excusés :

Mme Myriam BOUAOUAJA, conseillère
M. Yannick NOVELLE, conseiller

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. SUBVENTION COMMUNALE POUR LES RENOUELEMENTS D'ABONNEMENTS
ANNUELS TPG
- VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS
- VII. NATURALISATIONS - Huis-clos -

* * * * *

La présidente, Madame Dominique HOWALD, ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers, et les remercie pour leur présence. Elle excuse l'absence de Madame Myriam BOUAOUAJA et de Monsieur Yannick NOVELLE.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Aucun(e) président(e) de commission ne désirant prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente donne la parole au maire pour deux communications.

Promotions citoyennes

Le maire rappelle aux conseillers que la cérémonie des Promotions citoyennes pour l'année 2015 aura lieu le lundi 23 février 2015 au Théâtre du Léman, et que la commune a reçu des invitations. Il demande qui est intéressé à y participer. Madame HENRIOD et Monsieur LANZA sont intéressés.

Projet de motion présenté par les communes riveraines de l'Aéroport

Le maire informe les conseillers qu'un projet de motion adressé au Conseil d'Etat vient d'arriver à la commune. Ce document leur sera envoyé prochainement. Il précise que ce projet de motion présenté par les communes riveraines de l'Aéroport vise à indemniser les communes directement concernées par les nuisances sonores. Ce document peut être voté par les Conseils municipaux des communes, ceci avant le 28 février 2015. Il faudra donc que le Conseil décide, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, s'il vote, ou non, cette motion.

La présidente donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour deux communications.

Sirènes d'alarme

Il informe les conseillers que les essais des sirènes d'alarme auront lieu le mercredi 04 février 2015 dès 13h.30. Un courrier d'information a été mis dans le tableau d'affichage situé à côté de la mairie, et une information sera également mise sur le site internet de la commune.

Sécurité

Il informe les conseillers que le sujet dont il va parler est une préoccupation ayant trait à plusieurs sujets et qui avait été discutée par la commission sécurité l'automne dernier. Suite à cela, l'Exécutif avait écrit un courrier à Monsieur CHAMBAZ, Directeur général du Service de l'environnement, et les trois points qui avaient été mis en évidence étaient les suivants :

1. les incendies répétés à l'Usine des Cheneviers en 2014. Selon le directeur, ce n'était pas des incendies à proprement parler, mais un départ de feu pour un incendie, et une réaction chimique spontanée pour un autre. Ces événements ont été parfaitement maîtrisés et n'ont conduit à aucun dégât d'importance.

Le directeur précise également que les Cheneviers disposent d'un effectif de trente pompiers d'entreprise qui s'exercent trois fois par année. Ils ont donc la situation sous contrôle.

2. Les déchets traités au centre de traitement des déchets spéciaux attendant aux Cheneviers. Il y a, là aussi, eu deux ou trois alarmes, et la plupart du temps ces dernières proviennent de déchets radioactifs qui viennent de l'Hôpital cantonal qui sont passés au travers des mailles de la filière de filtration. Pour ce cas également, ce sont des procédures qui sont connues et maîtrisées, et il n'y a pas de souci pour eux. Les dispositifs de sécurité, pour ce qui concerne l'incendie, sont en partie gérés par les SIG.
3. Les déchets spéciaux en provenance de la commune d'Avully. Pour le directeur, ces déchets n'étaient pas particulièrement dangereux puisqu'ils ont été transportés dans des conteneurs adaptés et traités sur le site avec les moyens appropriés.

Pour le directeur, tout ce qui se passe aux Cheneviers est sous contrôle, la situation est en permanence examinée, et il n'y a pas de souci à se faire pour les polluants, les émissions de fumée ou autre.

Monsieur D. NOVELLE n'ayant aucune communication, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le maire et les adjoints n'ayant aucune proposition, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

V. SUBVENTION COMMUNALE POUR LES RENOUVELLEMENTS D'ABONNEMENTS ANNUELS TPG

La présidente donne la parole au maire. Il rappelle que la commune subventionne, depuis plusieurs années, les titulaires d'un abonnement annuel TPG. La subvention communale se monte à CHF 50.00 par personne et par abonnement. Cette subvention avait été mise en place, à l'époque, lorsque les TPG avaient amélioré leur offre, et dans le but également d'inciter les habitants à utiliser les transports publics. Les TPG avaient également mis en place une offre promotionnelle pour les nouveaux abonnements annuels. Ils subventionnaient également à hauteur de CHF 50.00 tout nouvel abonnement qui était acheté durant cette offre.

Suite à la votation de l'année dernière, et à la baisse des tarifs qui s'en est suivie, les TPG ont décidé de ne plus rentrer en matière dans l'offre annuelle pour l'achat de nouveaux abonnements annuels, de même que les bons qui étaient préparés par les TPG pour les renouvellements d'abonnements seront soumis à des frais administratifs.

Le maire informe les conseillers qu'il y a plusieurs choix possibles, soit on revient à l'ancien système qui consiste à remettre à chaque titulaire le montant de CHF 50.00 pour tout renouvellement ou achat d'un abonnement (sur présentation dudit document), soit on continue avec les bons des TPG, mais sans oublier que ceux-ci sont désormais payants (à raison d'environ CHF 500.00), soit on ne donne plus de subvention, les abonnements annuels ayant drastiquement baissés. Une discussion s'engage.

Après discussion, la présidente demande qui est d'accord de continuer à verser une subvention. **9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

Elle demande ensuite qui désire que l'ancien système soit remis en place, à savoir que les titulaires d'un abonnement viennent à la mairie pour recevoir la subvention. **9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

Question de Monsieur LANZA

En ce qui concerne le parking du cimetière, il demande s'il ne serait pas possible d'envisager avec un bureau ou autre un marquage optimisé des places de parking, ceci afin d'éviter le parage de véhicules tampons ou de remorques de camions. En effet, avec les manifestations dans les salles et les matches dans la nouvelle zone sportive, le problème du parking va vite aller grandissant. Monsieur D. NOVELLE répond que c'est un problème qui est récurrent et qui avait déjà été en discussion au Conseil municipal il y a quatre ou cinq ans pour le problème de la limitation du temps. Les places sont désormais limitées à 15 heures, sauf du vendredi soir au dimanche. En ce qui concerne le marquage, ce point avait également été évoqué, mais cela pose plus de problèmes qu'il n'en résout. En effet, les gros véhicules qui se garent sur des petites places obstruent le passage, et les voitures finissent par se mettre n'importe comment. Les véhicules lourds actuellement sur le parking proviennent des entreprises qui effectuent les travaux sur le giratoire. Tous ces véhicules auront quittés ces lieux dès la fin des travaux. Il rajoute aussi qu'il y a effectivement des entreprises de la commune qui stationnent certains de leurs véhicules sur ce parking durant les week-ends. D'autre part, il informe les conseillers qu'il a demandé à la police municipale de contrôler ce parking. Il termine en disant que le marquage au sol n'est pas une solution adéquate.

Question de Monsieur PHILIPP

Il aimerait savoir où en est le projet de l'arsenal, car il a entendu des bruits indiquant que ce projet commençait à bouger. Le maire répond que le premier projet qui avait été présenté à la population a été entièrement refait, et l'extension sera réduite de moitié. Le maire rajoute que ce dossier doit encore passer devant le Grand Conseil. Il dit que l'Exécutif a reçu, à l'automne dernier, les responsables de ce projet qui leur ont présenté le projet remanié. Il dit encore que la loi n'a pas été acceptée et que c'est à l'étude au Grand Conseil. Cependant, le dossier avance, mais plus lentement que prévu. Monsieur CHRISTIN dit que d'après le projet de loi qu'il a pu lire, le projet n'a pas changé. Le maire lui répond que l'extension a bien diminué de moitié par rapport au premier projet. Monsieur PHILIPP va se renseigner car il connaît une personne qui travaille sur le projet.

Remarque de Madame HENRIOD

Elle aimerait faire un petit compte-rendu sur le Ski Club de Bernex car elle a inscrit une de ses filles aux mercredis de ski. D'une part, elle a pu s'arranger avec une autre famille de la commune pour inscrire deux enfants et un parent pour la journée (sur le contrat, il est demandé un parent/un enfant) et d'autre part, elle dit que les personnes de ce club sont très gentilles, il y a un très bon encadrement, tout est très bien organisé et il y a une très bonne équipe. Ils s'occupent de tout le monde, aussi bien des enfants, des parents que des grands-parents qui participent à ces sorties. Elle dit que c'est une très bonne chose que la commune ait décidé de s'associer avec ce club, et il faut vraiment que les gens s'inscrivent.

Demande de Monsieur NODA GONZALEZ

En ce qui concerne la communication de Monsieur APOTHELOZ concernant les déchets, il a essayé de trouver un rapport d'analyse concernant le traitement des déchets. Il aimerait savoir si l'on peut trouver ce rapport via les SIG. Le maire répond que les SIG ne s'occupent pas de cela, et qu'ils ne font que louer les locaux à l'entreprise CTDS. En ce qui concerne le centre de traitement des déchets spéciaux, Monsieur APOTHELOZ dit que Monsieur

CHAMBAZ renvoie les personnes désirant des informations ou connaître la liste exhaustive des déchets qui sont traités sur le site www.veva-online.ch

Monsieur APOTHELOZ donne lecture d'une partie du courrier de Monsieur CHAMBAZ concernant la société CTDS, à savoir : « Vos demandes spécifiques de description des mesures de protection prises pour prévenir les risques et d'être informés des risques encourus par la population voisine du site, je vous confirme que CTDS S.A. est soumise à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, et qu'elle répond à ces exigences en la matière. A ce titre, le site de CTDS S.A. dispose de nombreuses mesures permettant d'assurer la sécurité du site. Le site dispose par ailleurs de volumes importants de mousse d'extinction adaptée aux produits stockés. Au niveau organisationnel, une équipe de trente sapeurs-pompiers d'entreprise est présente sur le site des Cheneviers. Cette équipe qui est commune à SIG et à CTDS S.A. est formée et entraînée (minimum de trois exercices annuels) pour les interventions sur des feux, des produits chimiques et avec des appareils respiratoires pour ce qui est de l'intervention pour l'évacuation des personnes et des visiteurs et l'évacuation des personnes blessées. »

Ils ont donc sur le site toutes les mesures propres à prévenir un sinistre ou les conséquences d'un sinistre, que cela soit aux choses ou aux personnes.

Demande de Madame RAMBACH

Elle aimerait savoir s'il y a toujours, dans le projet de l'arsenal, le projet de modifier le giratoire. Le maire répond que si l'arsenal ne se fait pas, le giratoire ne se fera pas non plus, mais il rajoute que ce sont deux budgets différents, et que le budget du giratoire fait partie d'un budget global de l'Etat pour l'aménagement des routes cantonales, budget qui ne va pas en augmentant.

Demande de Madame POUPAERT

Elle aimerait savoir où en est le projet d'acquisition d'un ou de plusieurs défibrillateurs. Monsieur D. NOVELLE lui répond que l'appareil vient d'être commandé et que l'endroit où il sera installé n'a pas encore été défini (probablement dans la salle polyvalente).

Question de Madame CATTANEO

Par rapport au terrain de inline (entraînements, matches, etc.), elle aimerait savoir si un panneau d'affichage est prévu pour annoncer les entraînements et les matches. D'autre part, elle aimerait savoir si le terrain sera à la disposition des autres enfants en-dehors des entraînements et des matches. En ce qui concerne le panneau d'affichage, Monsieur D. NOVELLE répond que c'est à l'étude avec la présidence du club, mais seulement pour annoncer les matches. En ce qui concerne l'utilisation du terrain, il répond que lorsque les diverses équipes du club n'utilisent pas le terrain, ce dernier est à la disposition de tous les habitants.

Question de Monsieur CHRISTIN

Il aimerait savoir qui s'occupe de l'entretien de la zone sportive, et comment cela se passe-t-il ? Monsieur D. NOVELLE répond que pour l'instant, il n'y a pas d'entretien à effectuer, et au moment de la tonte des gazons, ce travail sera exécuté par l'entreprise qui s'occupe déjà de l'entretien de nos espaces verts.. En ce qui concerne le terrain de inline, il n'y a pas d'entretien particulier. S cela devait être le cas, le club se chargera lui-même de ce travail.

Question de Monsieur PHILIPP

Il rappelle qu'avant les fêtes de fin d'année, il y a eu des contrôles de vitesse (panneaux indiquant la vitesse) dans le village, ainsi que d'autres contrôles. Il aimerait savoir si d'autres choses sont prévues. Il précise que pour la majorité, les gens respectent la limitation de vitesse, mais de temps en temps, il y en a certains qui roulent vite. Le maire répond que c'est la police municipale qui met en place ces panneaux indiquant la vitesse. En ce qui concerne le dernier contrôle, il y avait environ 90% des automobilistes qui roulaient à moins

de 40 km/h. Les personnes qui roulent au-dessus de la limitation sont souvent présentes le soir ou la nuit. Madame POUPAERT dit qu'il faudrait que les TPG rappellent à leurs chauffeurs que le village est à 30 km/h car ils roulent très vite. Le maire répond qu'un courrier leur sera envoyé. Monsieur CHRISTIN rajoute qu'il faudrait aussi leur demander de respecter les priorités de droite.

La séance est levée à 20 h. 55.